



Fondation reconnue d'utilité publique

*Grandir en Village d'Enfants
et d'Adolescents*

Accueillir et protéger
l'enfance en danger

actionenfance.org

Accueillir et protéger l'enfance en danger

➔ Plus de 60 ans de **Protection de l'enfance en France**

Depuis 1958, la Fondation ACTION ENFANCE accueille et protège des frères et sœurs, séparés de leurs parents, au sein de ses Villages d'Enfants et d'Adolescents. Une mission essentielle, qui repose sur un mode d'accueil de type familial, dans lequel enfants et adolescents partagent leur quotidien avec leur éducatrices/teurs familiaux, tout au long de l'année.

➔ **Un modèle éducatif reconnu d'utilité publique**

Les enfants et les jeunes confiés à la Fondation ACTION ENFANCE ont tous une histoire difficile. Pour les uns, un vécu de maltraitance, de négligences lourdes ou de violences conjugales graves, pour d'autres des carences éducatives importantes. Le juge des enfants prononce alors une ordonnance de placement et l'Aide sociale à l'enfance confie les enfants à la Fondation ACTION ENFANCE quand il s'agit de ne pas séparer les fratries.

Accueillir et protéger des enfants, les aider à se reconstruire, permettre aux frères et sœurs de vivre sous le même toit, sont les priorités de nos équipes éducatives. Pour cela, nous proposons un mode d'accueil spécifique: chaque enfant habite dans une maison avec ses frères et sœurs, accompagné par la même équipe éducative, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Ce mode d'accueil, de type familial, renforce la relation entre l'éducatrice/teur et l'enfant, offre de la stabilité et un cadre rassurant, permettant un travail individualisé avec chacun.

- **Accueillir, protéger, accompagner dans la durée**
- **Permettre aux frères et sœurs de grandir ensemble**
- **Aider l'enfant à se construire avec son histoire familiale**



Offrir repères et stabilité

15 ÉTABLISSEMENTS EN FRANCE

→ 14 Villages d'Enfants et d'Adolescents

Chaque Village d'Enfants et d'Adolescents accueille, dans une dizaine de maisons individuelles, une cinquantaine de frères et sœurs. Soit une ou deux fratries sous la responsabilité d'éducatrices/teurs familiaux qui s'en occupent au quotidien, tout au long de l'année. Une maison commune est dédiée aux activités d'animation et de gestion du Village.

→ 1 Foyer d'Adolescents

Situé à proximité des Villages d'Enfants et d'Adolescents de l'Essonne, le Foyer d'Adolescents et de Jeunes Majeurs de Mennecey accueille les plus grands et assure un suivi éducatif adapté aux problématiques de l'adolescence et du passage à l'autonomie.

DES DISPOSITIFS INNOVANTS

En réponse aux besoins des enfants et des Départements, la Fondation propose des dispositifs d'accompagnement innovants :

- Des services de semi-autonomie et d'autonomie
- Des services de placement à domicile (PEAD)
- Des dispositifs d'accueil d'enfants et d'adolescents en situations complexes
- Un dispositif d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes qui ont grandi dans nos Villages d'Enfants et d'Adolescents : ACTION+. Afin de leur garantir une insertion durable et de qualité dans la société et de maintenir avec eux un lien inconditionnel, à tout moment de leur vie.

LES ÉTABLISSEMENTS ACTION ENFANCE

(Département d'implantation)

VILLAGES D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

■ Soissons	(02)	■ Bar-le-Duc	(55)
■ Bréviandes	(10)	■ La Boissierelle	(77)
■ Sablons	(33)	■ Cesson	(77)
■ Amboise	(37)	■ Clairefontaine Le Mée-sur-Seine	(77)
■ Chinon	(37)	■ Monts-sur-Guesnes	(86)
■ Pocé-sur-Cisse	(37)	■ Ballancourt	(91)
■ Amilly	(45)	■ Villabé	(91)

FOYER D'ADOLESCENTS

- Le Phare Mennecey (91)

Vous avez un don pour changer leur vie

VOS DONNS EN ACTION

→ Permettre la construction et la rénovation des Villages d'Enfants et d'Adolescents

Les Villages d'Enfants et d'Adolescents incarnent notre mode d'accueil. Ils sont surtout les lieux où vivent au quotidien les enfants et les jeunes qui nous sont confiés, auprès des équipes qui les accompagnent. Nous veillons à bâtir ces Villages pour répondre au mieux à leurs besoins et à les entretenir pour proposer à tous un cadre de vie et de travail de grande qualité.

→ Répondre aux besoins de tous et de chacun

Nous tenons à proposer aux enfants et aux jeunes que nous accueillons des séjours de vacances, des activités extrascolaires sportives ou artistiques régulières, des sorties, des animations au cours de l'année, la participation au Prix Littéraire... Car nous sommes convaincus que réussir une activité participe à la reconstruction personnelle. Les dons nous permettent aussi d'accompagner chaque enfant et chaque jeune, au plus près des besoins qui leur sont spécifiques, par exemple au travers d'un accompagnement thérapeutique en libéral (psychologue, orthophoniste...), ou de soutien scolaire.

→ Renforcer l'accompagnement éducatif

L'accompagnement des enfants et des jeunes accueillis dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents fait l'objet d'une attention constante des équipes éducatives. Les Conseils départementaux financent la grande majorité des postes qui permettent d'assurer un accueil de type familial, mais nous avons besoin de renforcer ponctuellement ces équipes grâce à des postes financés sur nos fonds propres.

→ Préparer leur avenir

La Fondation finance, grâce à la générosité de ses donateurs, un dispositif d'accompagnement de sortie de placement, ACTION+, destiné aux anciens accueillis, pour leur garantir une présence et un suivi au-delà de leur placement, à n'importe quel moment de leur vie.

merci

À NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

À NOS DONATEURS ET BIENFAITEURS

À NOS PARTENAIRES PRIVÉS ET À NOS PARRAINS

Témoignages



« Le plus important pour moi était d'être avec mes sœurs, elles sont ma seule famille. »

Antoine est arrivé au Village d'Enfants et d'Adolescents de La Boissierelle à l'âge de 9 ans avec ses deux sœurs, âgées de 7 et 5 ans. Depuis que le juge des enfants les a confiés à l'Aide sociale à l'enfance lorsqu'il avait 7 ans, Antoine s'est toujours senti responsable de ses deux petites sœurs que l'on a d'abord placées dans une famille d'accueil différente de la sienne. C'est lui qui a demandé à vivre avec ses sœurs. Se retrouver à nouveau réunis au sein d'une même maison, grandir ensemble année après année, partager les joies, soutenir les chagrins, leur a permis de se forger une vraie solidarité familiale, socle de leur équilibre d'adultes aujourd'hui.

« Ce que je suis aujourd'hui, je le dois beaucoup à la Fondation »



Myriam, mariée et jeune mère de deux enfants de 3 et 5 ans, goûte un bonheur familial dont elle connaît la valeur. Placée à l'âge de 12 ans au Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise, elle se souvient de son état les premiers mois, révolté et mutique. Progressivement, le rythme de la vie du Village, l'écoute bienveillante de ses éducatrices familiales et le travail réalisé avec les équipes pédagogiques l'ont amenée à prendre conscience de ce qui était bon pour elle. Elle a grandi, avec ses frères et sœurs, entourée de repères et d'affection qui l'ont conduite sur la voie de l'autonomie jusqu'à son épanouissement de mère.

Ils soutiennent nos actions



Jean Dujardin,
comédien,
parrain depuis 2009

Marc Lièvremont,
ancien sélectionneur
du XV de France,
parrain depuis 2004

Vous aussi, vous pouvez aider ces enfants



➔ Différentes manières de nous aider

Votre générosité active contribue à améliorer le bien-être et la reconstruction des enfants que nous accueillons. Les manières de donner sont multiples :

- ➊ **Le don ponctuel** : quel que soit son montant, votre don nous aide à accueillir les enfants qui nous sont confiés.
- ➋ **Le don mensuel par prélèvement automatique** : en nous consacrant, chaque mois, quelques euros, vous êtes tous les jours à nos côtés. Vous nous permettez de planifier et poursuivre nos actions sur le long terme.
- ➌ **Le don déductible de l'IFI** : si vous êtes assujéti à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) , vous pouvez accompagner généreusement nos projets par un don déductible.
- ➍ **La donation** : un don exceptionnel, une donation temporaire d'usufruit... c'est un acte notarié qui concourt de manière marquante à notre mission.
- ➎ **Le legs** : en instituant la Fondation ACTION ENFANCE comme légataire universel ou co-légataire de votre patrimoine, c'est voir l'avenir plus grand ensemble.
- ➏ **L'assurance-vie** : en inscrivant la Fondation ACTION ENFANCE comme bénéficiaire ou co-bénéficiaire dans votre clause d'assurance-vie, vous capitalisez pour les enfants.

L'activité d'ACTION ENFANCE est assurée à hauteur de 80 % par les Conseils départementaux et 20 % par la générosité du public.

VOS AVANTAGES FISCAUX

- **Impôt sur le revenu (IR)** : 75 % de votre don est déductible de votre impôt dans la limite d'un plafond défini annuellement. Au-delà de ce plafond, la déduction passe à 66 % de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
Par exemple : si vous donnez 40 €, votre déduction d'impôts sera de 30 € et votre versement ne vous aura ainsi coûté que 10 €.
- **Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)** : la Fondation ACTION ENFANCE étant reconnue d'utilité publique, vous pouvez déduire 75 % du montant de vos dons, dans la limite de 50 000 € de déduction soit 66 667 € de dons.
- **Exonération totale de droits de succession** : si vous désignez la Fondation ACTION ENFANCE bénéficiaire d'un legs ou d'une assurance-vie, 100 % de votre générosité sera perçue par la Fondation en exonération totale des droits de succession.

Un reçu fiscal vous est systématiquement adressé.

Pour de plus amples informations sur la Fondation et les modalités de dons, retrouvez-nous sur :

actionenfance.org





**LES FRÈRES ET SŒURS ACCUEILLIS
DANS NOS VILLAGES D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS
ONT BESOIN DE VOTRE SOUTIEN
POUR BIEN GRANDIR ENSEMBLE ET S'ÉPANOUIR.**

Merci pour votre engagement à nos côtés.



ACTION ENFANCE
AUTORISATION 66105
59898 LILLE CEDEX 9

PRIO

20 g
Validité
permanente



